

NOVEMBRE 1975

I.

- Établir le protêt du chèque suivant.
- Vous aurez au surplus à expliquer quelles sont les formalités annexes à la signification d'un tel protêt.

Chèque n° 0 004 888

B.P.F. 27.500,00

Série BX

SOCIETE GENERALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en FRANCE.

Société anonyme fondée en 1804 - capital 150.000,00 francs - Siège social à PARIS.

Payez contre ce chèque la somme de VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS à l'ordre de la Société CEPAC à SAINT-ETIENNE.

GRENOBLE, le 18 novembre 1975
(Signé) LEBLENC

Payable au Bureau de GRENOBLE - Place Grenette - Compte n° 5 - 073.085. - 3. M. Georges LEBLENC

Au dos les mentions :

Payez à l'ordre de CREDIT DU CENTRE

Saint-Etienne, le 20 novembre 1975

Société CEPAC. Le gérant : (signé) illisiblement.

Payez à l'ordre de SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, Agence de LYON, le 21 novembre 1975.

(Signé) illisiblement.

II.

M. Paul ROBERT, né le 15/12/1955 à LYON, de nationalité française, commerçant, demeurant à CHAMBERY, 24, rue de Lyon, est propriétaire au 3^{ème} étage de l'immeuble sis, 23 place Grenette à GRENOBLE, d'un appartement loué verbalement à l'année à M. Jean-Baptiste DURANT, Ingénieur-Conseil, qui y est domicilié. Le loyer annuel est de DOUZE MILLE FRANCS, payable par mois et d'avance.

Les loyers exigibles les 1^{er} février, mars, avril et mai 1975 sont demeurés impayés.

M. ROBERT vous demande le 5 juin 1975 de faire le nécessaire.

Vous rédigez le commandement et lors de sa signification, vous trouvez sur place Mme DURAND, épouse du locataire.

Vous établissez ensuite le procès-verbal de saisie, toujours en présence de Mme DURAND.

Dans l'appartement, il existe :

- | | |
|--|---|
| – un réfrigérateur 220 litres | – un bureau |
| – un poste de télévision | – une bibliothèque contenant des revues scientifiques |
| – une machine à laver | – une machine à calculer électronique Gamma 62 |
| – une cuisinière à gaz | – un mobilier de chambre à coucher et deux lits d'enfants |
| – un mobilier de salle à manger moderne composé d'un buffet, d'un argentier, d'une table et de six chaises | |

Vous rédigez enfin l'assignation devant le tribunal compétent.

Vous signifiez l'acte qui sera déposé en Mairie.

--=O=--